

Libin, le 03.09.2021



**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société Batifer doit placer un silo pour un chantier de construction à Libin, rue Pairibuchy, du 3 septembre au 15 octobre 2021 ;

Considérant que le silo va empiéter sur une partie de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE :**

Article 1 : Autorise la société Batifer à placer un silo sur une partie de la voirie à Libin, rue Pairibuchy, du 3 septembre au 15 octobre 2021.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Pour la Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

La Bourgmestre,



A. LAFFUT

*Le 1<sup>er</sup> Échevin,  
Christian BAIJOT*

**Commune de  
6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be